

**REUNION DE LA
CCSPL /
commission CONCESSION /
commission ENERGIE BOIS**

05 juin 2019

- ✚ **Fonctionnement des 3 chaufferies du SIED 70**
- ✚ **Projet de chaufferie de Vesoul Montmarin,**
- ✚ **Etat des négociations des contrats de concession de distribution publique d'électricité avec Enedis et la SICAE Est**
- ✚ **Concession gaz sur le territoire des communes de ROYE et La COTE**
- ✚ **Point sur le fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques,**
- ✚ **Questions diverses**

L'ACTIVITE

« Bois énergie »

Intervention du service dans les études, la conception et la réalisation de chaufferies automatiques au bois:

- ✚ par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):**
 - dans les études de faisabilité, définition du pré-programme et de l'enveloppe financière :

Lyoffans et dans le cadre d'une convention tripartite avec le Pays Graylois et l'ADERA : Valay, Lavoncourt, Chargey-les-Gray, EHPAD Gray, Seveux.

Suite à un changement dans la politique d'accompagnement de la part de l'ADEME et de la Région concernant les études de faisabilité, l'association ADERA a pris le relais dans le suivi des études suivantes :

- CHAMPAGNEY, VAUVILLERS, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, VILLARS-LE-PAUTEL, SAINT-BRESSON, SAULNOT

- **par assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :**
 - dans les études de maîtrise d'œuvre jusqu'au parfait achèvement des travaux :
 - Chaufferie plaquettes et réseau de chaleur de Ronchamp,
 - Chaufferie plaquettes et réseau de chaleur à Courchaton
 - Chaufferie granulés et réseau de chaleur à la Romaine
 - 2 chaufferies granulés à Saint Rémy en Comté
 - Chaufferie plaquettes et réseau de chaleur à Valay

Le Bureau Syndical a décidé la mise en place d'aides aux collectivités pour la construction d'une chaufferie bois (plaquettes, granulés) avec ou sans réseau de chaleur :

- AMO gratuite du SIED 70 de l'étude de faisabilité à la réception
- Aide de 10% plafonnée à 1 000 € pour les études de faisabilité (en sus des 70% de l'ADEME et la Région)

Au niveau des travaux (dans la limite de 200 000 €) :

- 400 € par kW par chaudière bois en dessous de 499 kW
- 200 € par kW par chaudière bois entre 500 et 1000 kW

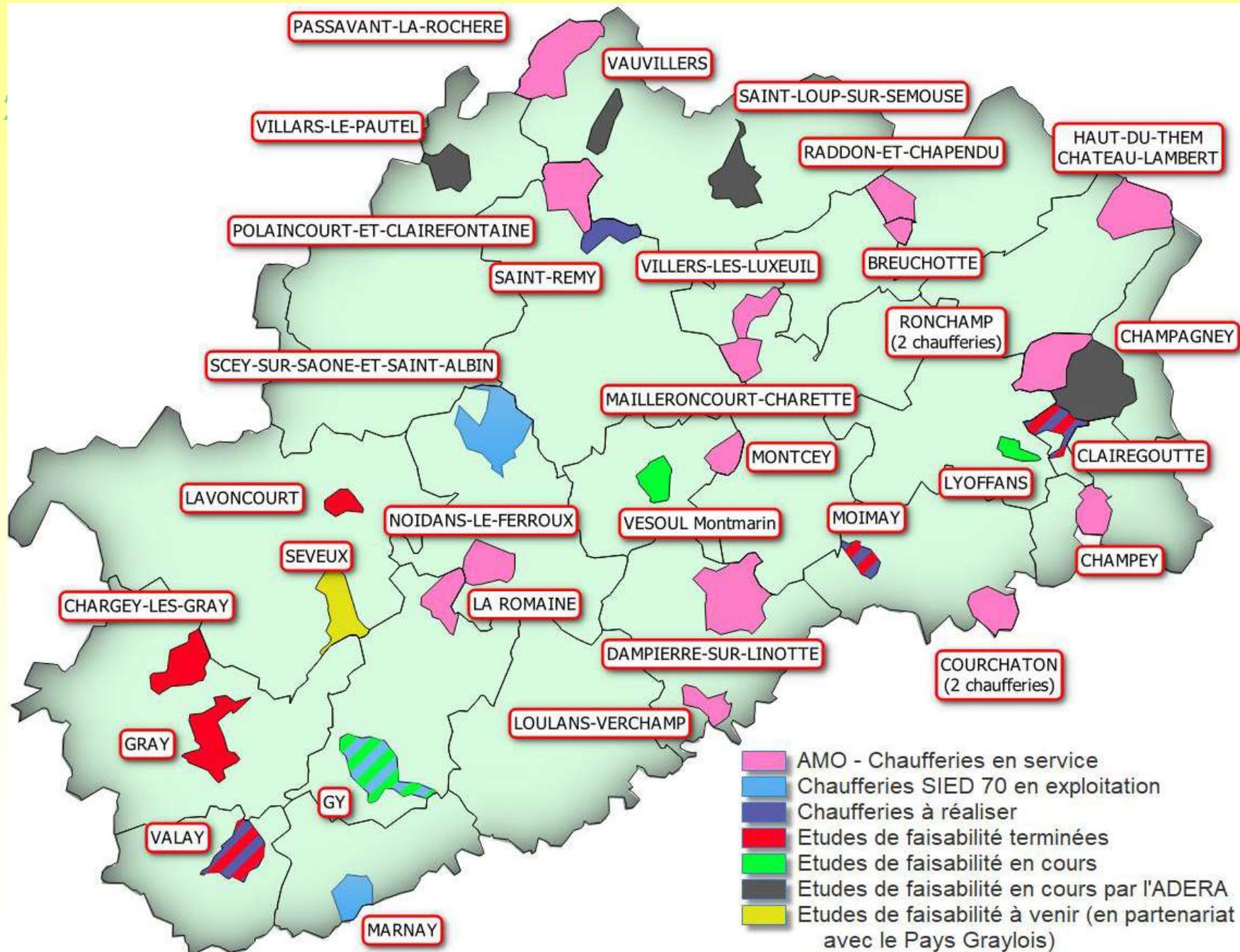
par transfert de compétences :

Le SIED 70 devient le maître d'ouvrage des chaufferies, finance leur investissement et les gère en faisant appel à des entreprises pour l'exploitation.

Il est chargé du suivi du fonctionnement et de l'approvisionnement en combustibles des installations.

En 2018, les contrats de maintenance et d'entretien ainsi que de fournitures de combustible ont été renouvelés pour 3 ans.

- Réalisation, exploitation des chaufferies de Scey/Saône, Gy et Marnay, projet de réalisation réseau de chaleur de Vesoul Montmarin



✚ Quelques chiffres :

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
- 2 800 ml de réseaux de chaleur,
- 31 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 9 bâtiments publics et 11 particuliers,
- 3 521 MWh produits,
- 977 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
- 73 % de taux de couverture bois

L'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône

- ⚡ Chaufferie en service depuis septembre 2008, qui alimente en chaleur, par un réseau de chaleur d'1 km, le collège, le gymnase, la mairie, les écoles, la salle des fêtes.
- ⚡ Durant la saison de chauffe 2017-2018, la consommation des bâtiments a été de **920 MWh**.
- ⚡ Le fonctionnement a été fortement perturbé en 2018 par de nombreuses pannes et par le dépôt de bilan de l'entreprise BIOFLAMM, fabricant de la chaudière bois, rallongeant les délais d'approvisionnement en pièces détachées.
- ⚡ Les provisions pour gros entretien et grandes révisions ont donc ainsi dû être utilisées notamment après la remise en état du foyer.

L'exploitation de la chaufferie de Gy

- ⚡ Chaufferie en service depuis novembre 2014 qui alimente, par un réseau de chaleur d'une longueur de 200 ml, le collège et le gymnase.
- ⚡ Lors de la saison de chauffe 2017-2018, la consommation des bâtiments a été de **413 MWh**.
- ⚡ La chaleur a été produite à **81%** par la chaudière plaquettes de 200 kW et à **19%** par la chaudière granulés de 200 kW.



L'exploitation de la chaufferie de Marnay

- ⚡ Réseau de chaleur d'une longueur de 1,6 km qui alimente 10 bâtiments publics et 11 particuliers.
- ⚡ Lors de la saison de chauffe 2017-2018, la consommation des bâtiments a été de **1 366 MWh**.
- ⚡ Chaleur produite à **88%** par 2 chaudières plaquettes de 300 kW chacune et à **12%** par la chaudière fioul de 800 kW.



Les tarifs de vente de la chaleur (inchangés depuis 2013)

| Chaufferie | R1 (1) (2) | R2 annuel (1) (3) |
|------------|-----------------|-------------------|
| Scey | 75,96 € TTC/MWh | 384,43 € TTC/URF |
| Gy | 69,63 € TTC/MWh | 264,84 € TTC/URF |
| Marnay | 74,06 € TTC/MWh | 619,32 € TTC/URF |

(1) avec une TVA à 5,5%

(2) R1 représente la charge variable correspondant à la chaleur consommée par chaque client,

(3) R2 est une charge fixe finançant l'investissement initial et le gros entretien ; cette valeur est définie en URF (unités de répartition forfaitaire)



Projet de chaufferie de Vesoul Montmarin

Une étude externe du cabinet GIRUS a débouché sur un 1er rapport très favorable au projet, le 23 novembre 2018.

Cette analyse a été amendée en décembre 2018 compte tenu des évolutions liées à la taxe carbone.

Les perspectives, établies sur la base d'une hausse des prix de l'énergie fossile, font état d'un coût global diminué de 8% dès 2021.

Cette étude, avec un projet de construction de 7,3 millions d'euros, a été présentée ou communiquée aux différents clients potentiels de la chaufferie.

Il est ressorti de ces échanges un accueil favorable de la majorité des participants au raccordement au futur réseau de chaleur pour l'automne 2021.

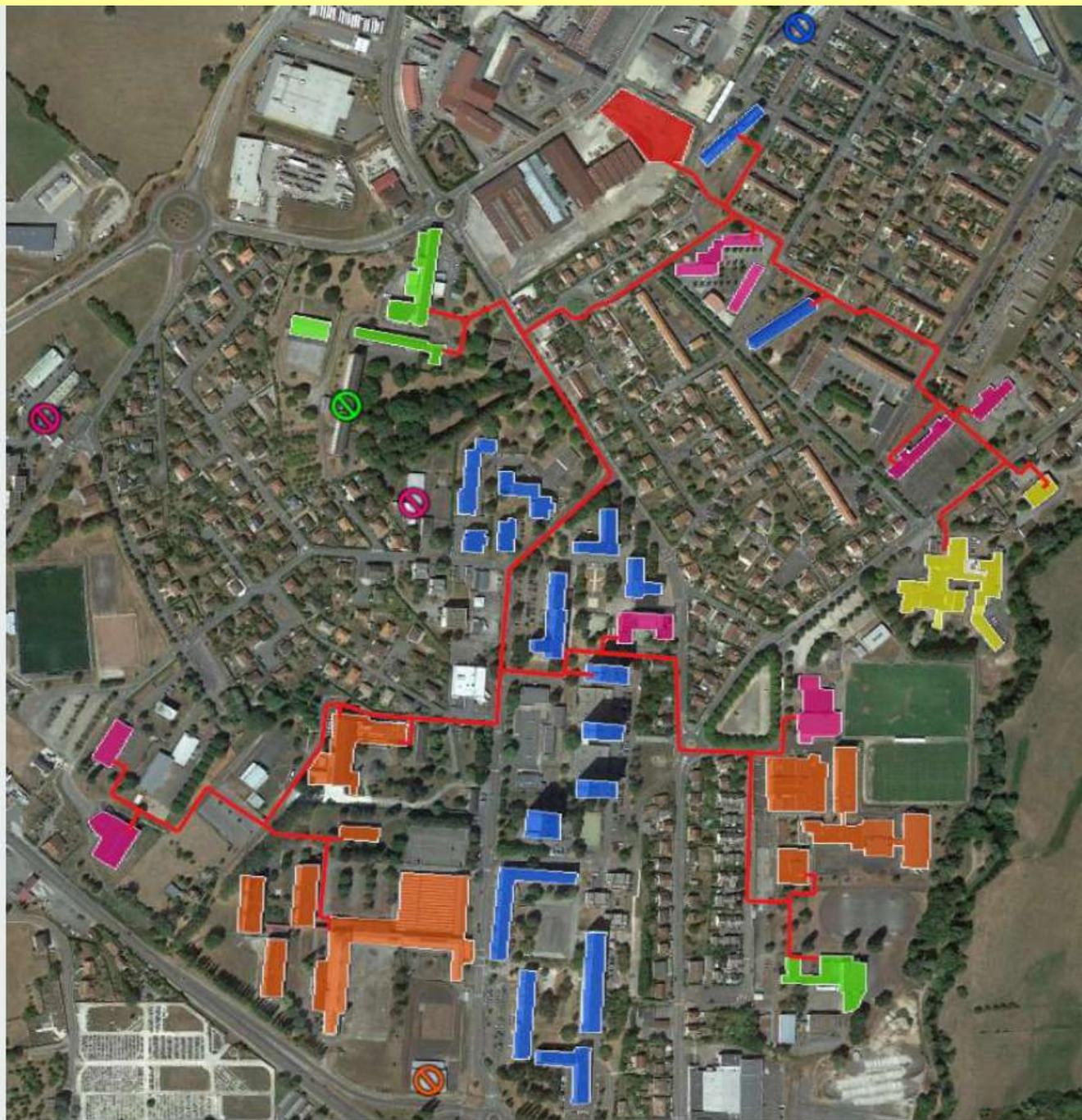
L'adhésion de tous les partenaires maximalise la rentabilité du projet. Pour l'instant les négociations se poursuivent. 2 usagers déterminants subordonnent leur engagement au plafonnement du prix de vente de la chaleur sur la durée du contrat à un niveau que le syndicat ne pourrait garantir.

La poursuite des études devra permettre d'établir les engagements définitifs.

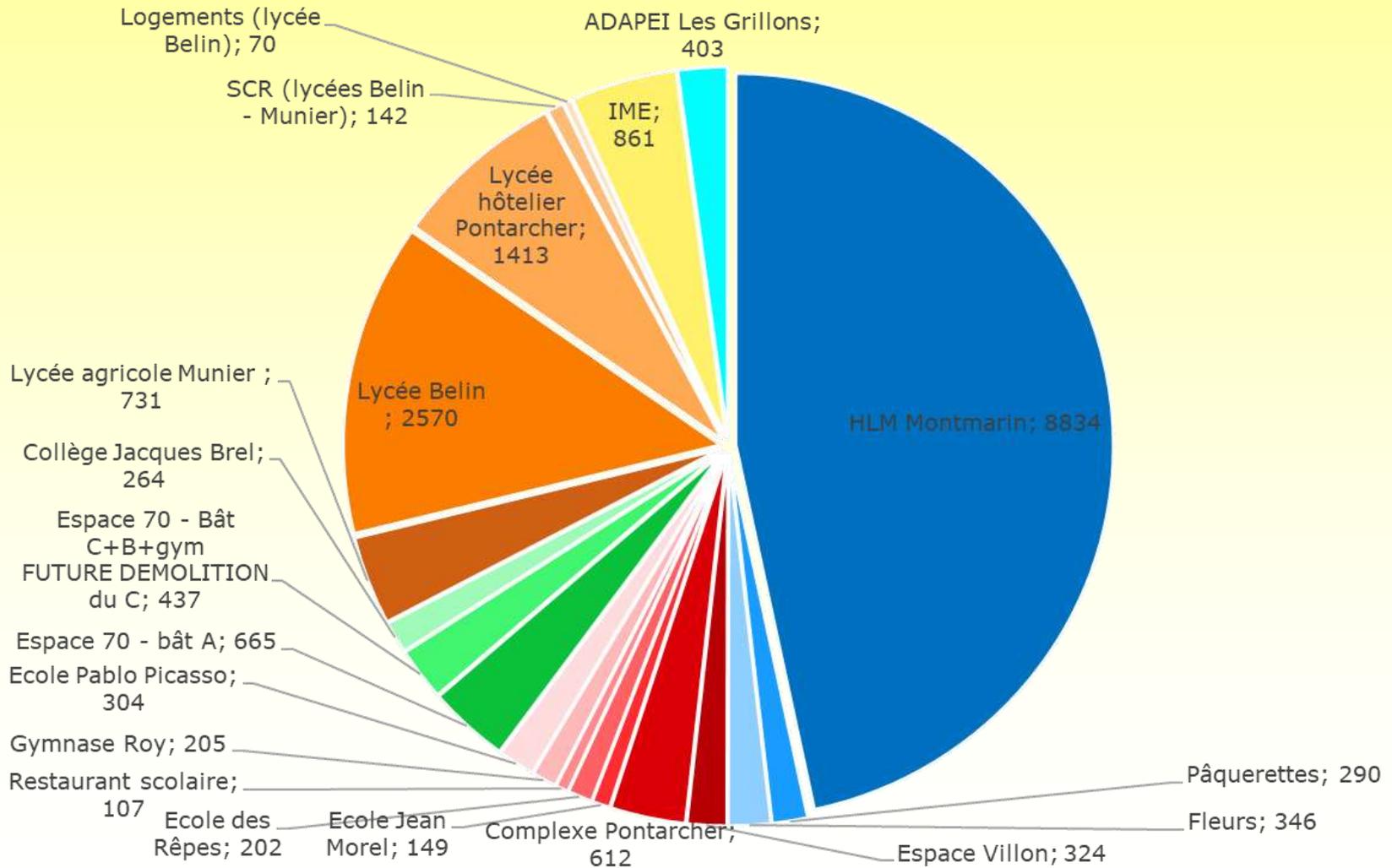
1. Prospects identifiés

Légende :

- Bleu : Habitat 70
- Vert : Département
- Rose : Ville
- Orange : Région
- Jaune : Autres
- Croix : Non retenu



Projet de chaufferie de Vesoul Montmarin



Implantation chaufferie

Récupération d'un emplacement près de hangars pour la construction d'un bâtiment pour la chaufferie (zone en rouge), contenant les chaudières biomasse et gaz.

Emplacement :



2. A retenir

Bilan

- 21 abonnés potentiels :
 - Consommations : 18 900 MWh utile
 - Potentiel de baisse pris en compte
 - Puissance souscrite : 11 500 kW
- Réseau : 3 650 mètres linéaires
- Production :
 - Bois : 2,4 MW + 1,2 MW
 - Gaz : 5 MW + 5 MW (scénario 1)
 - Production complémentaire : chaudière HLM Montmarin 8,6 MW (scénario 2)

Bilan

- Investissements :
 - Production : 4 763 k€HT
 - Sous-stations : 376 k€HT
 - Réseau : 2 186 k€HT
- Subventions maximales (plafonds) :
 - FC RC et SST : 2 319 k€HT
 - FC production : 1 238 k€HT
- Pour être compétitif et assurer la rentabilité du réseau : 30% de subvention de l'ADEME (2 198 k€HT)

Les montants de subventions doivent être suffisants pour permettre de garantir un prix compétitif aux usagers.

- R1 = 35 €/MWh
- R2 = 55,2 €/kW
- Prix de la chaleur = 68,4 €HT/MWh

✚ **Au cours de sa séance du 6 mai 2019, le Bureau Syndical a :**

✚ **choisi la régie externalisée comme mode d'exploitation de la future chaufferie (comme pour les autres chaufferies du SIED70)**

✚ **validé le recours à un marché global de performance pour la désignation du constructeur et du futur exploitant pour les 5 ans premières années de fonctionnement.**

Questions sur l'activité "bois énergie"



Les négociations des concessions d'électricité

Rappel sommaire de la particularité de ces contrats de concession :

- _ la péréquation
- _ le monopole
- _ le TURPE
- _ le rôle de la FNCCR
- _ le modèle de contrat



Les négociations des concessions d'électricité

ENEDIS

SICAE EST

(voir présentation annexe)

Nouvelle desserte gaz ROYE et LA COTE

Nouvelle desserte gazière

La société KNAUFF située à la Côte qui a transféré sa compétence gaz au SIED 70 a demandé d'envisager une desserte en gaz naturel pour un projet entraînant une importante consommation : 4,2 GWh/an

Nouvelle desserte gazière

-
- Le monopole de GRDF pour les nouveaux réseaux n'existe plus, le Syndicat peut donc, au choix,
 - concéder la distribution publique de gaz à toute entreprise agréée à cet effet par le ministre chargé de l'énergie,
 - créer une régie agréée par le ministre chargé de l'énergie
 - avoir recours à un établissement de ce type existant ou participer à une société d'économie mixte existante.

Nouvelle desserte gazière

- 🏢 La concession est la solution la plus adaptée dans le cas du SIED70
- 🏢 Il est donc nécessaire d'entamer une procédure de délégation de service public pour envisager le tout nouveau réseau

Nouvelle desserte gazière

Compte tenu des investissements à amortir, le contrat de concession proposé sera d'une durée de 30 ans

Nouvelle desserte gazière

La solutions envisagée est d'étendre le réseau depuis Roye pour atteindre la Côte.

Le tracé permettrait d'alimenter :

Roye :

16 maisons + Fermetures Concept Habitat +
Auto Sécurité Plus

La Côte :

8 maisons + Boucherie + 2 bâtiments
communaux Mairie + Ecole

Nouvelle desserte gazière



Nouvelles dessertes gazières

Selon cette étude, les financements à apporter au projet pourraient être ceux indiqués ci-dessous selon la valeur qui sera retenue pour le terme C. Ce coefficient multiplicateur est fixé au niveau du contrat de délégation et s'applique au coût de la distribution du gaz qui est un prix réglementé et représente environ 20 à 30% de la facture globale :

| Réseau de Roye à La Côte : | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Valeur C | 1,1 | 1,5 | 1,7 |
| Participation | 518 000 € | 410 000 € | 356 000 € |
| Investissement | 585 000 € | | |

Nouvelle desserte gazière

- ✚ Le SIED 70 n'a aucune ressource pouvant être affectée à cette opération.
- ✚ Le SIED 70 attend donc des futurs intervenants possibles de cette desserte (communes, communauté de communes, conseil général, région) qu'ils s'engagent à apporter les contributions financières complémentaires nécessaires

Nouvelle desserte gazière

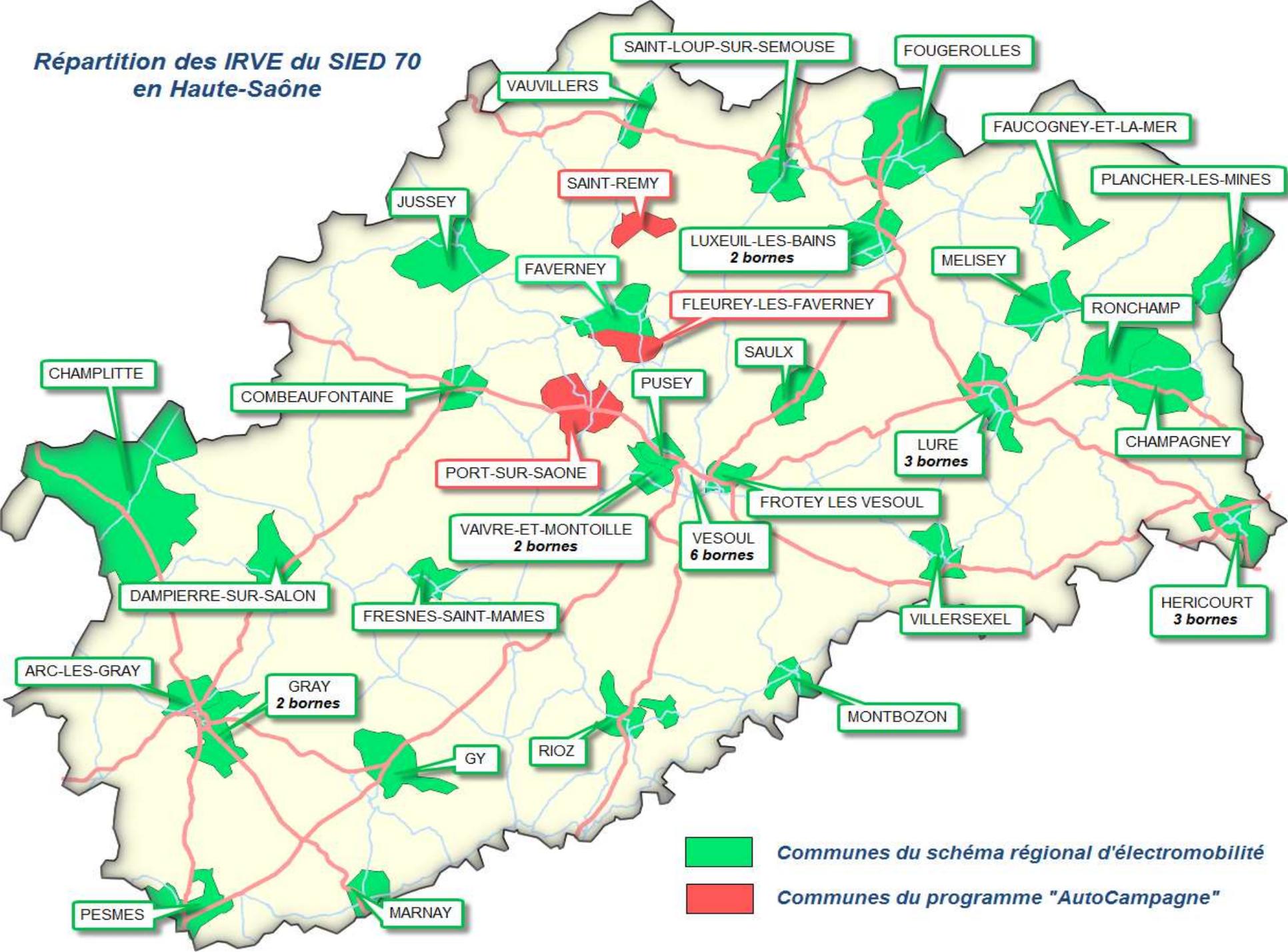
 Ces contributions ne pourront être arrêtées définitivement qu'à la remise des offres à cette consultation, une fois le coût connu.

Avis de la commission sur le projet présenté

Le service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable

- ✚ Lors de sa réunion du 22 septembre 2015, le Comité du SIED 70 a décidé d'installer 45 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et de prendre en charge les coûts d'investissements et d'exploitation correspondant
- ✚ Il a également décidé que les recharges seront gratuites les 3 premières années de fonctionnement.

Répartition des IRVE du SIED 70 en Haute-Saône



 Communes du schéma régional d'électromobilité
 Communes du programme "AutoCampagne"

- ✚ Les bornes sont accessibles via des badges RFID ou les smartphones
- ✚ Les badges peuvent être commandés sur le site internet du SIED70 (<https://www.sied70.fr/>)
- ✚ Ces bornes sont dites intelligentes et communicantes. Elles offrent notamment la possibilité de réserver à distance un emplacement et une durée de charge.

- 🚗 Ces stations de recharge sont accessibles au public 24H/24H et 7J/7J.
- 🚗 Le stationnement sur ces emplacements (2 places) est gratuit, réservé à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité :

Les usagers de Haute-Saône peuvent accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement.

Bilan détaillé de 15 mois de fonctionnement

voir fichier excel bilan IRVE 2018

⚡ Il est nécessaire d'attendre décembre 2020 pour établir un bilan définitif, notamment, compte tenu du peu de véhicules électriques actuellement sur le marché.

Néanmoins, on peut constater :

⚡ sur les 20 bornes les plus utilisées, seules 2 sont sur une commune rurale (Fresne Saint Mames et Gy) et 2 concernent un usage quasi exclusif (Siège du Syndicat et Port Sur Saône pour l'autocampagne)

- une majorité de l'utilisation de 27/46 bornes est due à un seul (voire 2 utilisateurs)
- les 20 plus grands utilisateurs représentent 43 % de la consommation
- la quasi-totalité des grands utilisateurs se charge à 1 seule (voire 2 bornes) du même secteur

Questions diverses